

TARIFS MUNICIPAUX A COMPTER DU 1er JANVIER 2024

Délibération n°2023.096 du 11/12/2023

LOCATIONS DE SALLES

		CAPACITÉ D'ACCUEIL	Vaisselle	Tarif de base		CAUTION	FORFAIT INTERVENTION
				Habitant ou entreprise de Saint-Erblon	Habitant ou entreprise hors commune		
ESPACE DU GUESCLIN SALLE POLYVALENTE	Du vendredi soir (ou samedi matin selon disponibilités) au lundi matin	300	Non	494 €	840 €	557 €	Voir tarifs "Interventions des services techniques"
ESPACE DU VERGER SALLE DU VERGER	Du vendredi soir (ou samedi matin selon disponibilités) au lundi matin	100	Oui	386 €	523 €	557 €	
	Du vendredi soir (ou samedi matin selon disponibilités) au lundi matin	100	Non	313 €	443 €	557 €	
	Du lundi au vendredi 13h00 (Moins de 4 heures et sans repas)	100	Non	86 €	148 €	557 €	
HALLE	Du lundi au dimanche, par journée d'occupation	Pas de location à compter du 01/01/2024					

Participation aux frais de chauffage pour les locations du vendredi au lundi, du 1^{er} janvier au 15 avril inclus et du 1^{er} novembre au 31 décembre inclus :

- 61,00 € pour la salle Du Guesclin
- 51,00 € pour la salle du Verger

Tarification spécifique et encadrée par convention pour associations extérieures organisant des actions ouvertes à la population :

- 29,00 € la séance aux conditions suivantes - Créneau d'1h30 maximum du lundi au jeudi soir par salle

Mise à disposition location des couverts vaisselle pour les associations communales :

- 120 couverts (couteaux, fourchettes, cuillères et assiettes) maximum : forfait 37 € Salle du Guesclin
- 100 couverts (couteaux, fourchettes, cuillères et assiettes) maximum : forfait 32 € Salle du Verger

Gratuité d'usage des salles pour les associations communales ou les associations intercommunales qui perçoivent des subventions de fonctionnement de la part de la commune

Demi-tarif de base considéré pour les agents communaux une fois par an pour une salle. Ce tarif s'applique à tout agent satisfaisant aux critères suivants :

- aux agents titulaires et stagiaires à temps complet, à temps non complet et à temps partiel,
- aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel exerçant les fonctions de responsable de service ou d'expert/référent exerçant une responsabilité particulière (déterminées dans les fiches de postes),
- aux agents contractuels de droit public à temps complet, à temps non complet et à temps partiel à compter de 10 mois d'ancienneté au 1^{er} juin ou au 1^{er} novembre. »

LOCATIONS DE SALLES REVEILLON DE NOËL OU NOUVEL AN

Tarifs majorés de 100% et période de location selon réveillon :

- du 24 décembre 09h00 au 26 décembre 09h00
- du 31 décembre 09h00 au 02 janvier 09h00

LOCATION DE SALLES - Tarif de remplacement		Prix Unitaire
Vaisselle manquante ou détériorée.	Cuillère, fourchette, couteau, verre empilable	0,65 €
	Bol, tasse à café, flûte, verre, pichet	1,70 €
	Assiette plate/dessert/creuse - Saladier	3,20 €
	Louche, tire-bouchon, corbeille à pain, plateaux	
	Soupière	11 €
Badge ou clé perdu(e)		34 €
Mobilier	Table, chaise et autres (percolateur, poubelles...)	Facturation au tarif de remplacement